

Directeur de la publication : Daniel BESNARD
Rédaction : Jean-Marc FAUCONNIER, Philippe MAUBERT, Florence NIEL.
Réalisation : Jacqueline BROSSILLON - Nathalie PROCUREUR

CDPNE - 1 avenue de la Butte - 41000 BLOIS - Tél. 02 54 51 56 70 - Fax. 02 54 51 56 71 - cdpne@wanadoo.fr

Editorial : les espaces naturels, une chance pour le département.

Alors que la loi « démocratie de proximité » de février 2002 transfère à la Région la responsabilité des Réserves Naturelles Volontaires et que le département de Loir-et-Cher instaure **une Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles (TDENS)** avec un Schéma des Espaces Naturels Sensibles (ENS), on voit bien que le processus de décentralisation concerne de plus en plus la protection et la gestion des milieux naturels. L'Etat conserve néanmoins la responsabilité des zones « Natura 2000 » relevant des Directives européennes « Oiseaux » et « Habitats », ces zones pouvant, le cas échéant, être confortées dans le cadre des interventions régionales ou départementales. En tout état de cause, l'imbrication des politiques européenne, nationale, régionale et départementale en matière d'espaces naturels suppose une mise en cohérence et, quand elle est possible, l'articulation des différents dispositifs de protection.

Ces politiques, qu'elles soient initiées par l'Europe ou l'Etat et relayées localement, participent toutes d'un même objectif : **le maintien de la biodiversité et l'affirmation que nos territoires, outre leur utilisation sociale, économique ou récréative doivent également avoir une véritable fonctionnalité écologique.** Au-delà du souci de protection il convient donc de mettre en place les moyens d'une gestion équilibrée des milieux naturels concernés tout en prenant en considération les activités humaines associées.

En ce qui concerne les sites qui relèveront de la politique départementale des espaces sensibles, il convient d'assurer autant que possible, l'ouverture

au public dans une dimension pédagogique et / ou d'une pratique des sports de nature.



Prairie calcicole – réserve de la Grand Pierre et Vitain

Le schéma départemental doit donc tout à la fois inventorier les sites potentiellement éligibles, établir les modalités d'évaluation de ces sites (enjeux, critères) et, pour chaque site, fournir les moyens d'une hiérarchisation par ordre d'intérêt. La protection, la gestion et la valorisation durable de ces espaces impliquent d'abord une maîtrise foncière des terrains concernés. Le produit de la taxe (TDENS) doit permettre de financer l'acquisition puis la gestion, voire l'aménagement des sites d'intérêt reconnu entrant dans le cadre du schéma départemental. La programmation de cette politique dépendra à la fois des opportunités d'achats concernant ces espaces, des disponibilités financières programmées dans le temps et des synergies possibles avec les collectivités partenaires.

LES MISSIONS DU CDPNE... LES MISSIONS DU CDPNE... LES MISSIONS DU CDPNE...

CONSEIL AUX COLLECTIVITES - ETUDES ET ASSISTANCE AUX MAÎTRES D'OUVRAGE
- DOSSIERS D'IMPACT- DOSSIERS LOI SUR L'EAU - NOTICES D'INCIDENCE NATURA
2000 - ETUDES PREALABLES AUX AMENAGEMENTS DE RIVIERES - ETUDES
PREALABLES AU REAMENAGEMENT DE DECHARGES BRUTES - GESTION ET
AMENAGEMENT DES MILIEUX NATURELS - ANIMATION - SENSIBILISATION

ESPACES NATURELS EN LOIR ET CHER :
Données de base et chiffres clés

Les espaces naturels ont fait l'objet d'un inventaire qui définit les **Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique** (ZNIEFF) de niveau I et II (selon leur taille et complexité écologique). Chaque zone inventoriée est identifiée et décrite dans ses principales composantes physiques et biologiques. Les espèces significatives (espèces protégées, patrimoniales, autres espèces rares ou menacées ...) justifiant l'intérêt écologique du site concerné sont mentionnées. Cet inventaire déjà ancien constitue une première base de données qui est en voie de révision. Avec la seconde génération de ZNIEFF, il s'agira notamment de mettre en place un dispositif d'acquisition des données plus cohérent et de permettre une disponibilité accrue des données plus fiables.

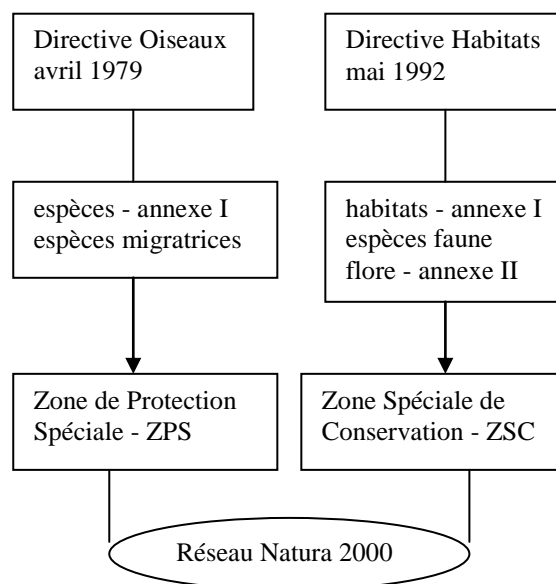
Dans l'état actuel de cet inventaire, les espaces d'intérêt écologique intéressant le Loir et Cher représentent une surface de 110 485 ha soit environ 17 % du territoire départemental, répartis sur 121 ZNIEFF (89 de type I et 32 de type II). Cet inventaire matérialise l'état des connaissances mais ne présente aucun caractère réglementaire. Cependant, les sites et territoires qui bénéficient d'un statut de protection reposent dans la plupart des cas sur cet inventaire.

Le schéma régional du patrimoine naturel définit **14 types habitats naturels représentatifs** : cours d'eau, formations ripicoles, mares, étangs, pelouses et formations associées sur sable, pelouses et formations associées sur calcaire, landes, formations herbacées sur sol engorgé ou restant humide, bois et forêts, tourbières à Sphaignes et formations tourbeuses associées acides, marais et tourbières basses alcalins, milieux créés par l'homme (grottes, cultures, bocage, carrières).

Les espaces sauvegardés (protégés réglementairement ou faisant l'objet d'une maîtrise foncière) pour lesquels il existe déjà une gestion conservatoire couvrent environ 3 500 ha soit respectivement 4 % des espaces naturels reconnus d'intérêt écologique et 0,55 % du territoire départemental.

LES HABITATS D'INTERET EUROPEEN:
Un réseau qui concerne le Loir et Cher

Le réseau Natura 2000 repose sur deux directives européennes : la directive « Oiseaux » et la directive « Habitats » à partir desquelles sont instaurées des Zones de Protection Spéciale (ZPS) pour la protection des oiseaux et des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) pour la protection des habitats ou des espèces d'intérêt européen. Les espèces et les habitats naturels concernés au titre desquels un site peut être désigné d'intérêt communautaire sont indiqués dans les annexes de ces directives.



Dans le réseau Natura 2000, la **ZPS sur la Loire** (protection des oiseaux), couvre 2398 ha et s'étend sur 22 communes. Parmi les 117 espèces d'oiseaux pouvant justifier une ZPS au niveau national, une vingtaine fréquentent régulièrement cette zone.

Parmi les espèces nicheuses on peut trouver la Sterne pierregarin (190 couples), la Sterne naine (125 couples), la Mouette mélanocéphale (3 couples), l'Aigrette garzette (8 couples), le Petit gravelot (60-70 couples), la Mouette rieuse (100-150 couples), l'Hirondelle de rivage (1600 couples).

Parmi les migrateurs on observe les Cigognes blanche ou noire, le Busard Saint-Martin, le Balbuzard pêcheur, le Chevalier sylvain, l'Avocette élégante, la Guifette moustac, la Guifette noire.

ZOOM SUR LES ESPECES VEGETALES DU DEPARTEMENT

Dans notre département, environ 1600 espèces de plantes à fleurs et de fougères ont été répertoriées. C'est à peu près le même nombre d'espèces que pour l'ensemble de la Grande Bretagne.

Sur 400 espèces protégées à l'échelon national 29 espèces sont signalées en Loir-et-Cher, dont 9 n'ont pas été revues depuis au moins 30 ans. De même, sur 147 espèces protégées à l'échelon régional, 103 espèces sont signalées en Loir-et-Cher, dont 14 n'ont pas été revues depuis au moins 30 ans.

Quelques espèces à caractère montagnard, déjà rares au XIX^{ème} siècle ont régressé spontanément pour des raisons naturelles probablement liées à des variations climatiques. Elles sont réputées avoir disparu, bien avant la mise en place des mesures de protection. C'est pourquoi elles ne sont pas inscrites sur la liste régionale des espèces protégées. Tel est le cas, du Botriche lunaire (*Botrichium lunaria*), du Lycopode en massue (*Lycopodium clavatum*), du Pied de Chat (*Antennaria dioica*),

Beaucoup d'espèces menacées sont liées à des milieux humides (marais, tourbières) qui ont été modifiés par l'Homme (assèchement puis mise en culture, boisement ou urbanisation) :

la Pédiculaire des marais (*Pedicularis sylvatica*), les Linaigrettes (*Eriophorum div. sp.*), le Liparis de Loesel (*Liparis loeselii*) orchidée, les Grassettes (*Pinguicula div. sp.*) et autres plantes carnivores (Droséras, Utriculaires).

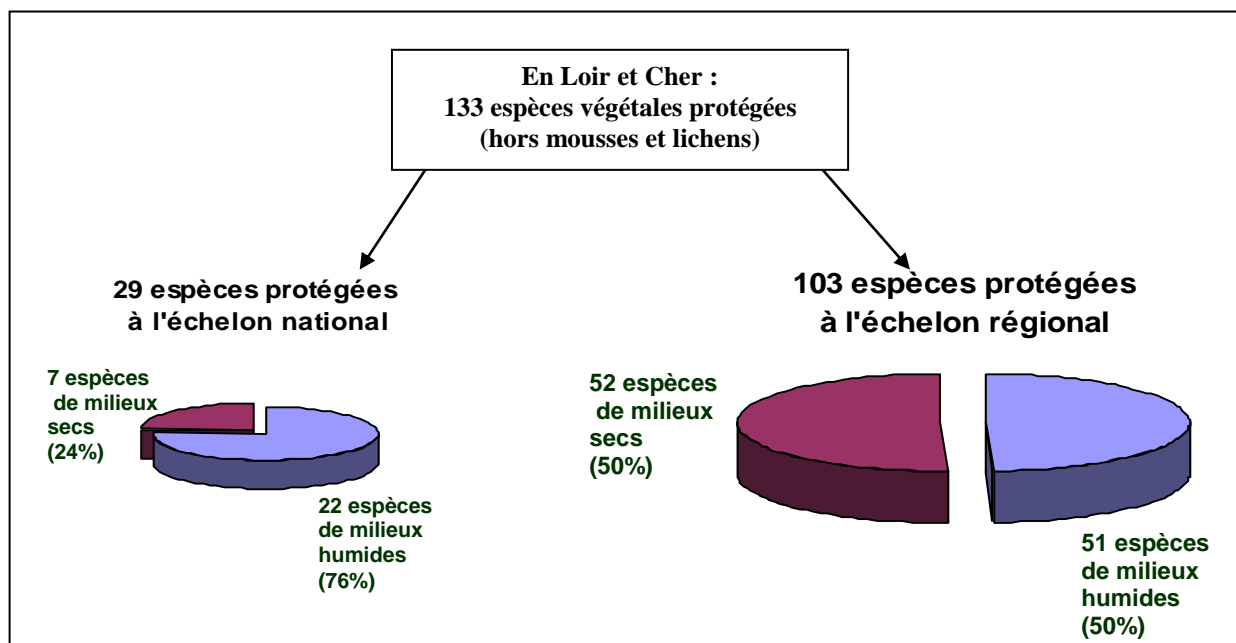
Diverses espèces non protégées ont également disparu ou ont beaucoup régressé. C'est le cas, notamment, de plantes associées aux cultures (les moissons en particulier), comme la Nielle des blés, le Pied d'Alouette, la Nigelle, les Adonis.



Rossolis à feuilles rondes (Droséra) tourbières



Euphrase de Jaubert jachères calcicoles





Projet Pilote 41

Dans le cadre du Pays de Grande Sologne le CDPNE, avec l'appui du cabinet **ORCHIS** s'est engagé en septembre 2006 dans un travail de collecte et de mise en forme des données environnementales liées aux habitats aquatiques. Ce travail, programmé sur 2 ans, est financé à 50 % par le fonds européen Leader Plus. Il se situe dans la même perspective que ce qui a été fait en 2005 – 2006 en Pays Vendômois, en collaboration avec **l'Observatoire de l'Economie et des Territoires et le CAUE**.

A terme, ce travail utilisant un Système d'Information Géographique (SIG) pourra fournir la base d'un observatoire de l'environnement permettant, notamment, d'analyser la dynamique des milieux et d'apporter une aide à la décision en matière d'aménagement du territoire. Outre les thématiques relatives à la biodiversité des zones humides, les problématiques liées à la gestion des étangs et des cours d'eau, de même que la question des espèces envahissantes, seront prises en compte.

Le Document d'Objectif pour la protection des oiseaux dans la vallée de la Loire

Le CDPNE vient d'être retenu par la DIREN Centre en tant qu'opérateur local pour réaliser le Document d'Objectif de la ZPS Loire en Loir et Cher. Cette mission se fera en partenariat avec l'association **Loir et Cher Nature**. Elle doit permettre, sur la base d'un état des lieux écologique et socioéconomique, d'évaluer l'état de conservation des habitats et des espèces, les fragilités et les menaces éventuelles.

Ce document doit aboutir fin 2008 à des propositions chiffrées concernant les objectifs de conservation, les modalités de gestion des territoires concernés et les dispositions financières d'accompagnement. L'ensemble du processus se fonde sur une concertation avec les différents acteurs pour parvenir à des actions contractualisées.

Gestion différenciée des bords de routes

Les bords de route constituent probablement la forme la plus courante de la Nature qu'il nous est donné de contempler au fil des saisons et des kilomètres...

Mais cette nature n'est pas si « ordinaire ». Les bordures routières peuvent abriter une flore et une faune plus ou moins riche dont le développement est influencé par les opérations d'entretien (1, 2 ou 3 broyages dans l'année).

Une gestion différenciée (modulée en fonction des saisons et selon la nature des sites) pourrait ainsi permettre d'obtenir sur nos routes une plus grande diversité biologique et paysagère, sans bien sûr, compromettre la sécurité des usagers.

Afin d'appuyer le Conseil Général du Loir-et-Cher dans cette démarche innovante, le CDPNE, en partenariat avec le **CAUE**, contribue à cette expérience débutée au printemps 2006. L'essai porte actuellement sur 12 sites expérimentaux, représentant 167 km de routes départementales (sur 43 500 km de RD en Loir-et-Cher). Un panneau d'information a été mis en place à l'entrée de chaque site expérimental.



Cette étude devrait finalement aboutir à un plan de gestion pluriannuel permettant de situer les périodes optimales d'intervention dans l'année ou sur une période plus longue.

Arrivée depuis peu au CDPNE, avec une formation en écologie (Master II Pro Gestion des espaces naturels), Florence Niel vient renforcer notre équipe comme Chargée d'études. Elle participe à divers projets (*études d'impacts, Schéma départemental des ENS, projet Natura 2000*), ainsi qu'à la mise en place de la base de données et du Système d'Information Géographique.

